

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	25.11 2016			DDTE
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		Lié à :(obligatoire) ad 16.023
Titre : Amendement au projet de loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEL)		
Contenu :		
Article 16, alinéa 1		
¹ Le canton <u>prélève</u> une redevance annuelle de 0,3 centime par kWh d'électricité distribué en basse, <u>moyenne</u> ou <u>haute</u> tension (suppression de : et 0,15 centime par kWh d'électricité distribué en moyenne tension).		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :